

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan des annexes n°19 - 1/4  
Commune : BESSE SUR BRAYE

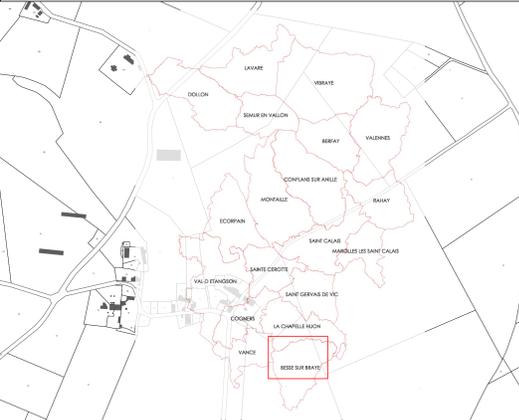
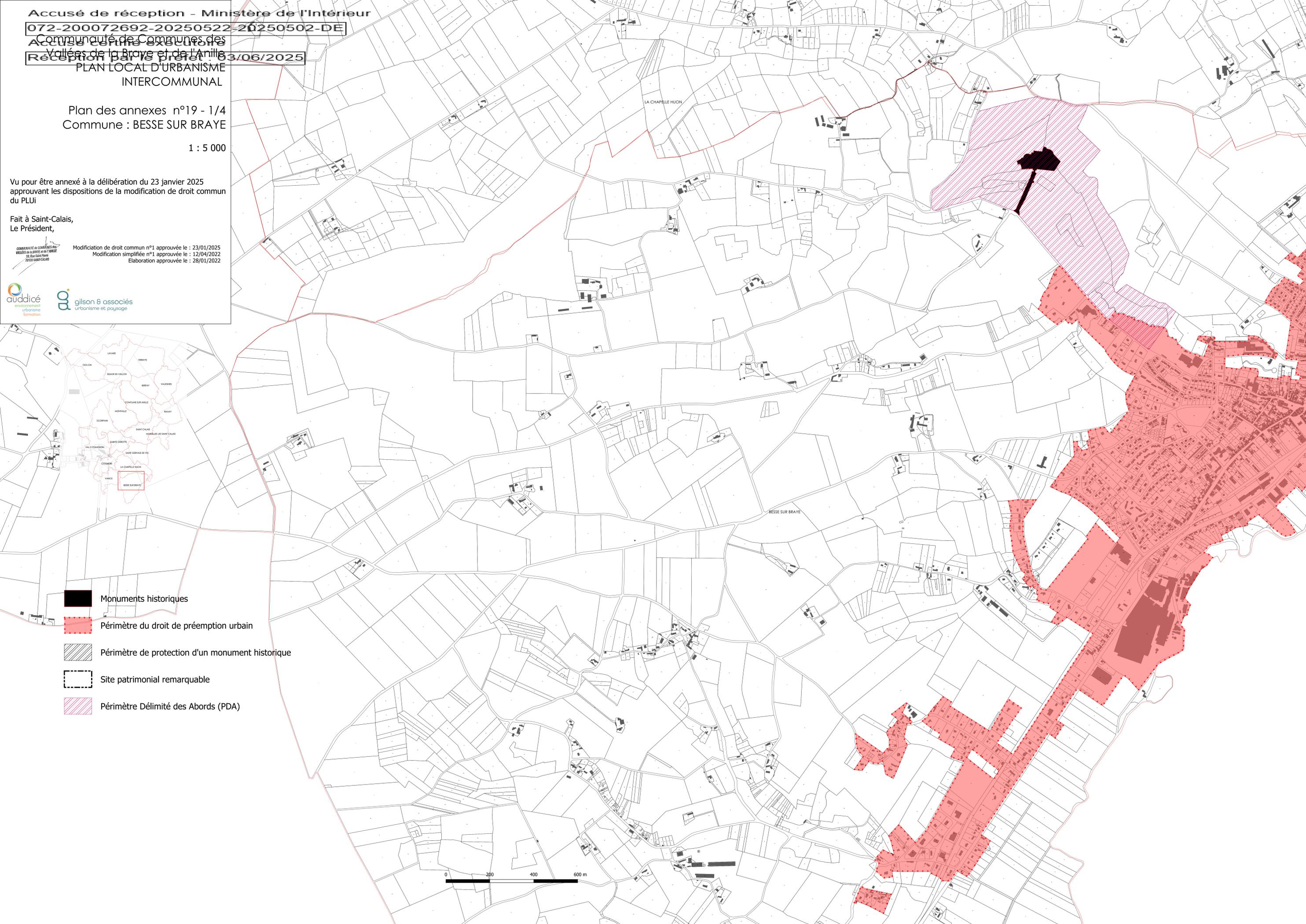
1 : 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 23 janvier 2025 approuvant les dispositions de la modification de droit commun du PLUI

Fait à Saint-Calais, Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE  
18, Rue Saint Pierre  
72109 SAINT-CALAIS

Modification de droit commun n°1 approuvée le : 23/01/2025  
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12/04/2022  
Elaboration approuvée le : 28/01/2022



-  Monuments historiques
-  Périmètre du droit de préemption urbain
-  Périmètre de protection d'un monument historique
-  Site patrimonial remarquable
-  Périmètre Délimité des Abords (PDA)

